

NUSAB 2022

Commission HCR

Thème: Les minorités

Comment lutter contre les discriminations, la violence et la violation des droits humains envers les populations issues de minorités parmi les migrants?

1. Les populations issues de minorités parmi les migrants face aux discriminations et à la violence.

La population de migrants internationaux est définie comme « le nombre total de migrants internationaux présents dans un pays donné à un moment précis dans le temps. Les données de l'Organisation des Nations unies à cet égard correspondent surtout au nombre de personnes nées à l'étranger ou (lorsque cette donnée n'est pas disponible) qui ont une nationalité étrangère.

En 2021, le nombre total de migrants est estimé à 281 millions de personnes, soit 3,6% de la population mondiale. Il est donc de notre devoir de garantir une prise en charge et une insertion efficace afin de les aider, mais aussi de garantir leurs droits et de les protéger.

En effet, la Déclaration de Durban faisait remarquer que la xénophobie, dont les migrants sont souvent les premières victimes, est l'une des grandes sources du racisme contemporain. Les discriminations concernent des secteurs aussi divers que le logement, l'éducation, la santé, le travail ou la sécurité sociale. Il s'agit d'un problème mondial qui touche aussi bien les pays d'origine, que ceux de transit ou de destination.

L'Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». La non-discrimination, proclamée à l'Article 2, garantit cette égalité.

La non-discrimination imprègne l'ensemble du droit international des droits de l'homme. Ce principe est présent dans tous les principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Il est également le thème central de deux instruments fondamentaux, à savoir la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

C'est pourquoi, dans le domaine du droit international, l'article 4 de la Convention internationale des Nations Unies de 1965 sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale exige l'adoption de mesures législatives pour punir la propagation des idées basées sur la supériorité raciale ou la haine et l'incitation à la discrimination raciale.

2. Atteinte aux droits de ces populations minoritaires

Les droits de l'homme sont les droits que nous avons tout simplement car nous existons en tant qu'êtres humains ; ils ne sont conférés par aucun État. Ces

droits universels sont inhérents à nous tous, indépendamment de notre nationalité, sexe, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, langue ou toute autre situation. Ils vont des plus fondamentaux, comme le droit à la vie, à ceux qui rendent notre vie digne d'être vécue, comme les droits à l'alimentation, à l'éducation, au travail, à la santé et à la liberté.

Les migrants sont vulnérables aux violations des droits de l'homme, car n'étant pas citoyens des États d'accueil, en raison de leur statut, ils vivent souvent dans des situations précaires. Les femmes migrantes sont confrontées à d'autres défis, faisant face aux violations des droits de l'homme fondées sur leur statut de migrante ainsi que sur leur sexe. Les enfants, eux, sont souvent privés de leur droit à l'éducation et subissent également ces conditions de vie qui entravent leur développement.

La protection et le respect des droits de tous les individus, y compris des migrants, femmes et hommes, ne sont certainement pas une violation du droit souverain d'un État d'établir les politiques migratoires. L'adoption d'une approche fondée sur les droits est bénéfique non seulement pour les personnes concernées, mais promeut le respect de l'État de droit pour les institutions existantes et est donc bénéfique pour les États et les individus.

Que créer ou promouvoir?

- Faire respecter au mieux les différentes règles de droits qui préservent les droits des migrants et des réfugiés.
- Améliorer l'accès à l'école et à l'enseignement supérieur des enfants issus de populations minoritaires migrantes ou réfugiées.
- Favoriser l'insertion de ces populations dans les pays d'accueil.
- Créer un fond dans le but d'apporter une aide financière et humanitaire aux PMA et PED pour mettre en place des programmes de protection.
- Mettre fin aux violences et aux violations des droits de ces populations aux frontières des États concernés.
- Mettre en place des mesures pour réduire les accidents maritimes lors des traversées.
-

Pistes de recherches:

La Commission HCR:

<https://www.unhcr.org/fr/>

Pour une perspective globale sur les populations de migrants internationaux:

<https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/population-de-migrants-internationaux>

Quelques données du HCR sur les réfugiés:

https://im.unhcr.org/covid19_platform/?lang=fra#_ga=2.119202057.1249154950.1638556649-202601117.1638556649

HCDH: Combattre la discrimination contre les migrants:

<https://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/DiscriminationAgainstMigrants.aspx>

Regard sur : la Déclaration et le Programme d'action de Durban:

<https://www.un.org/fr/ga/durbanmeeting2011/docs.shtml>

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille:

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cmw.aspx>

HCR: Sous-financement de la prise en charge des réfugiés:

<https://news.un.org/fr/story/2021/09/1103922>

Convention relative au statut de réfugié:

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>

La protection des droits des migrants et la souveraineté de l'État:

<https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-protection-des-droits>

Quels sont les droits de l'Homme?

<https://www.ohchr.org/FR/issues/Pages/WhatareHumanRights.aspx>